

Modifications

Première édition		
Indice	Date	Modifications
A	9 avril 2019	Dossier de permis de construire - version provisoire
B	24 avril 2019	Dossier de permis de construire - version provisoire
C	23 octobre 2019	Dossier de permis de construire - version provisoire
D	24 octobre 2019	Dossier de permis de construire
E	4 février 2020	Dossier de permis de construire - pièces complémentaires - version provisoire
F	11 février 2020	Dossier de permis de construire - pièces complémentaires - version provisoire
G	17 mars 2020	Dossier de permis de construire - pièces complémentaires - version provisoire
H	26 mars 2020	Dossier de permis de construire - pièces complémentaires

Maître d'ouvrage

NEOEN

NEOEN

**6 rue Ménars
75 002 Paris
M. 07 61 01 16 86**

Opération

**PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
Nexans France
31 Rue de l'Industrie
59 460 JEUMONT**

Dossier: DL-1304

Document

Dossier de permis de construire

Indice	H
Numéro	/
Echelle	/
Date	26 mars 2020
Destinataire(s)	
Auteur(s)	DETRY&LEVY
doc. info. Vector Works	

Liste des pièces du dossier

Documents

Formulaire CERFA

Documents	Echelle
PC1	1/25 000ème, 1/10 000ème
PC2-1	1/2 500ème
PC2-1	1/2 500ème
PC3-1	1/1 000ème, 1/500ème
PC3-2	1/500ème
PC4	-
PC5-1	1/500ème, 1/100ème
PC5-2	1/500ème, 1/100ème
PC5-3	1/500ème, 1/100ème
PC6	-
PC7 et PC8	-

Maîtrise d'oeuvre

DETRY&LEVY
SARL D'ARCHITECTURE
12 rue Dumont . 69004 LYON
. France

T. +33 (0)4 72 29 13 72
F. +33 (0)4 72 85 02 42

contact@detry-levy.eu
www.detry-levy.eu



DETRY-LEVY & Associés
12 rue Dumont - 69004 Lyon
T. +33 (0)4 72 29 13 72 F. +33 (0)4 72 85 02 42
contact@detry-levy.eu
SARL D'ARCHITECTURE au capital de 30 490 euros
Siret 400 284 048 00032 APE 7111Z
Numéro de l'ordre des architectes N 3014 R 360
TVA Intra FR 13 400 284 048

PLAN DE SITUATION (1/25 000ème)

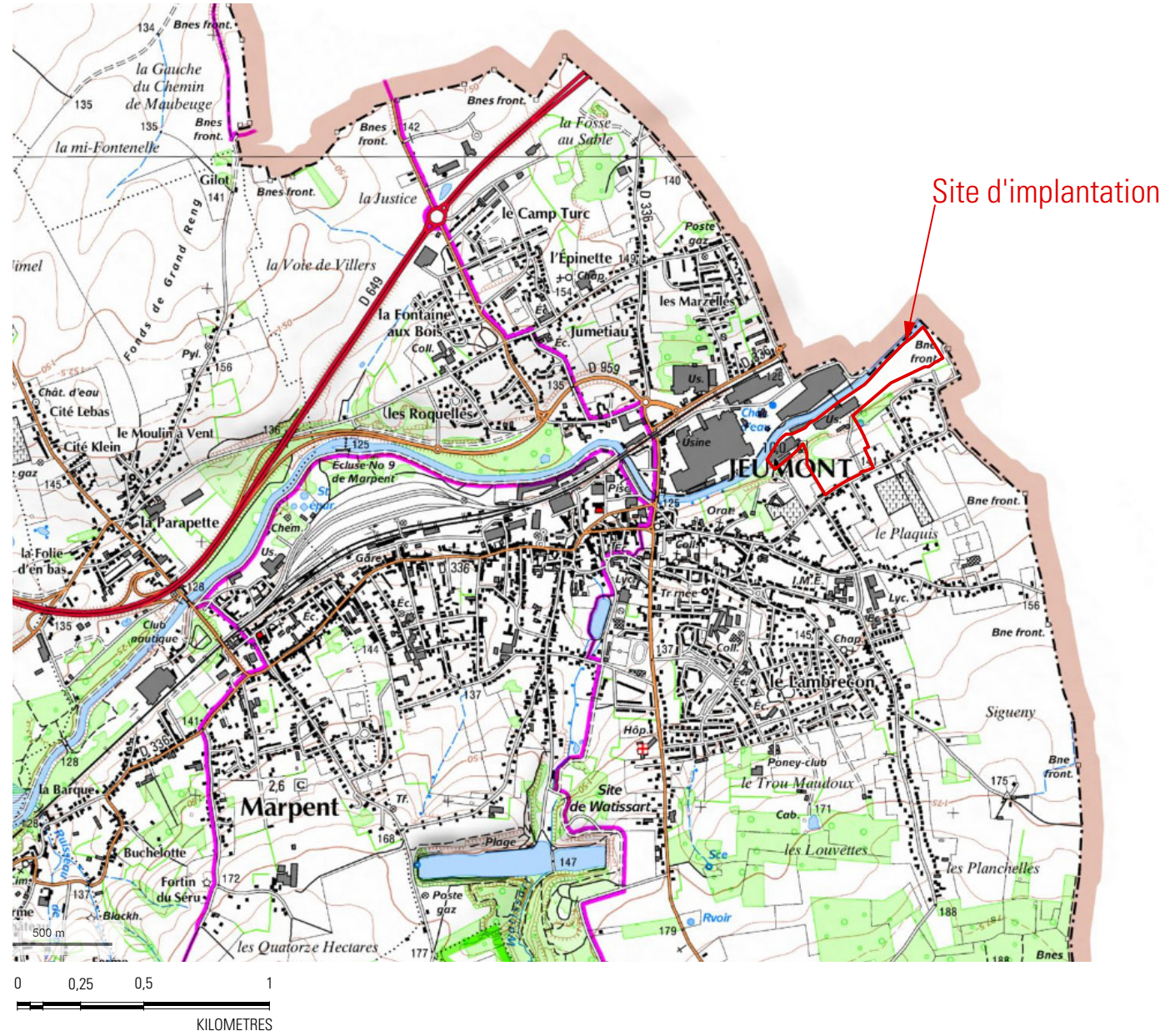
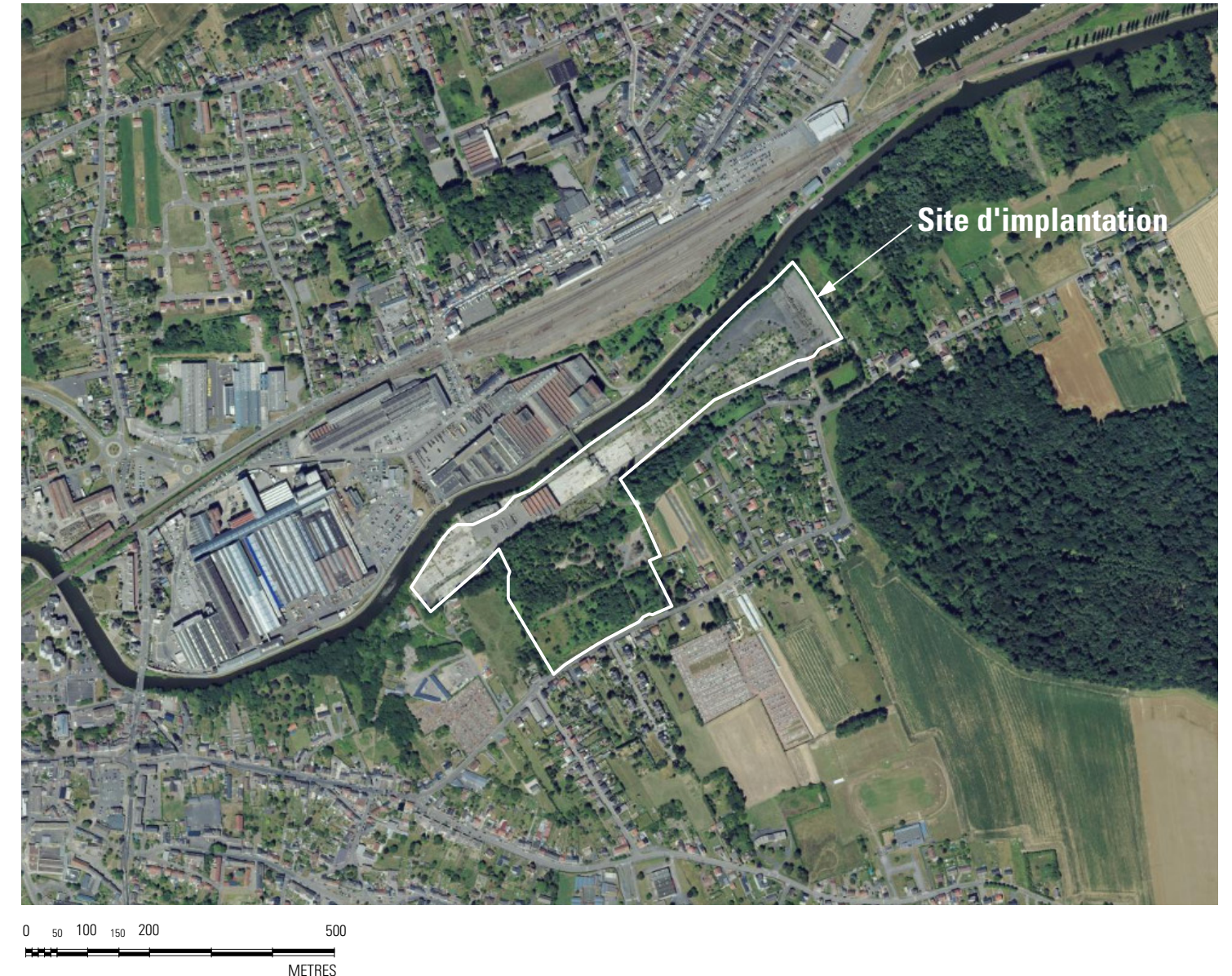
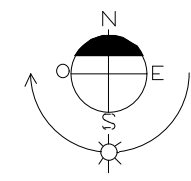


PHOTO AÉRIENNE (1/10 000ème)



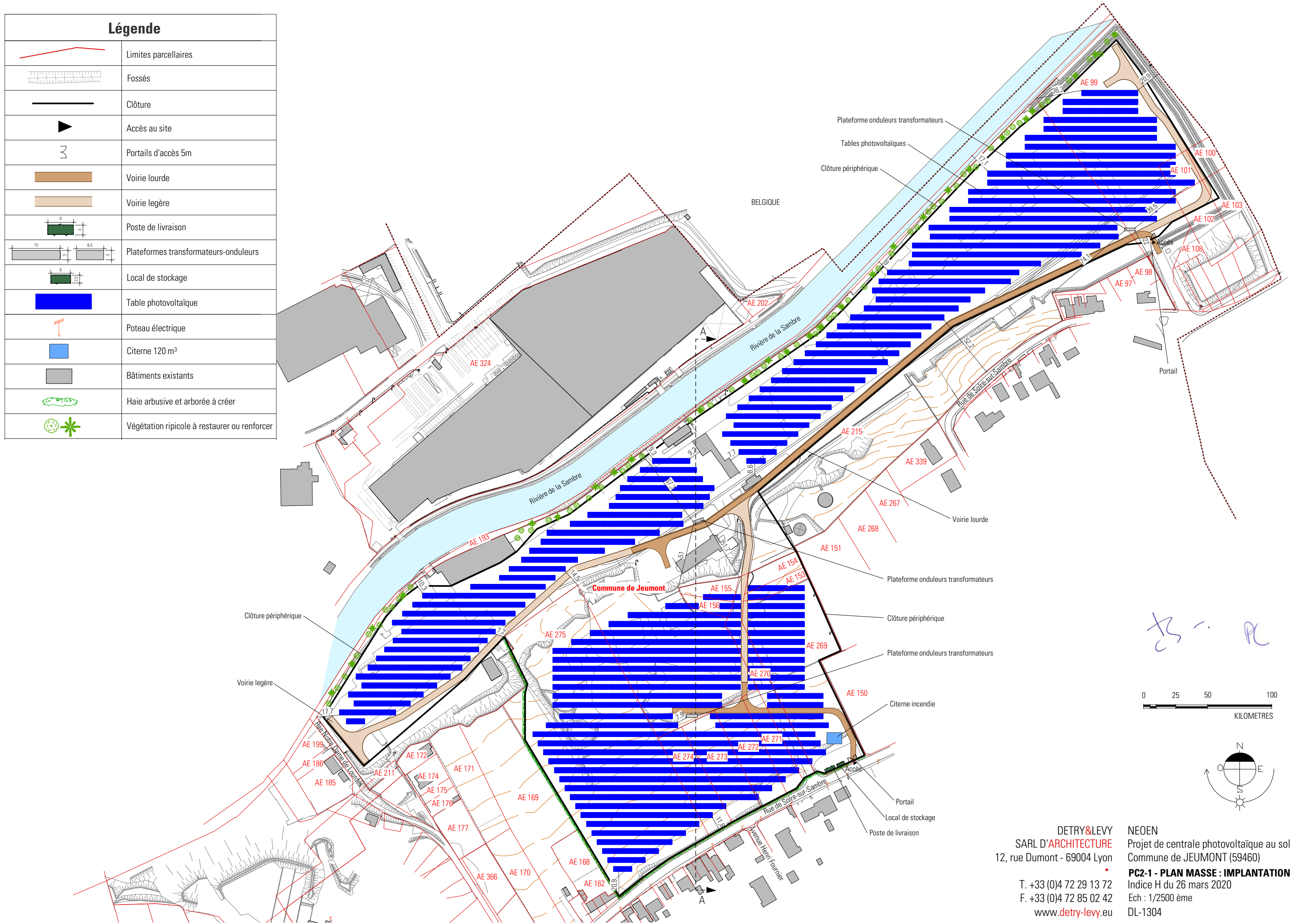
TS - AL



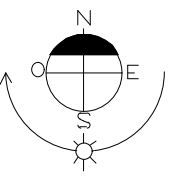
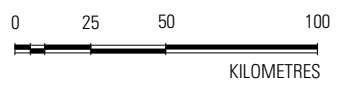
DETRY&LEVY
SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
T. +33 (0)4 72 29 13 72
F. +33 (0)4 72 85 02 42
www.detry-levy.eu

NEOEN
Projet de centrale photovoltaïque au sol
Commune de JEUMONT (59460)
PC1 - PLAN DE SITUATION ET PHOTO AÉRIENNE
Indice H du 26 mars 2020
Ech : 1/25 000 ème
DL-1304

Légende	
	Limites parcellaires
	Fossés
	Clôture
	Accès au site
	Portails d'accès 5m
	Voirie lourde
	Voirie légère
	Poste de livraison
	Plateformes transformateurs-onduleurs
	Local de stockage
	Table photovoltaïque
	Poteau électrique
	Citerne 120 m³
	Bâtiments existants
	Haie arbustive et arborée à créer
	Végétation ripicole à restaurer ou renforcer



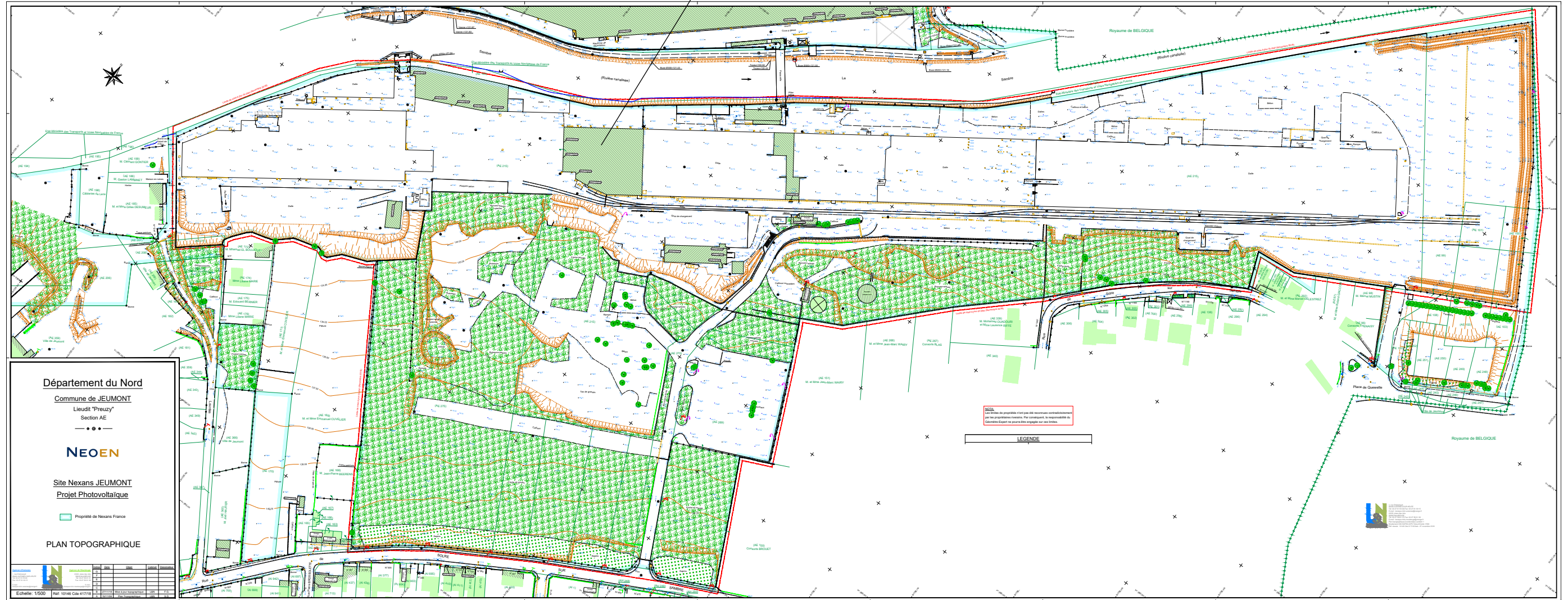
ES - A



DETRY&LEVY
 SARL D'ARCHITECTURE
 12, rue Dumont - 69004 Lyon
 T. +33 (0)4 72 29 13 72
 F. +33 (0)4 72 85 02 42
 www.detry-levy.eu

NEOEN
 Projet de centrale photovoltaïque au sol
 Commune de JEUMONT (59460)
PC2-1 - PLAN MASSE : IMPLANTATION
 Indice H du 26 mars 2020
 Ech : 1/2500 ème
 DL-1304

Bâtiment à démolir

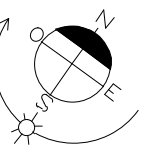
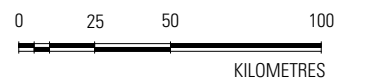


PLAN TOPOGRAPHIQUE EXISTANT - Echelle 1/2500ème

LEGENDE	
VOIRIE	<ul style="list-style-type: none"> Chaussée sans bordure Bordure de trottoir Bordurette
DESSIN DES LIMITES ET CLOTURES	<ul style="list-style-type: none"> Application plan cadastral Limite de commune Clôture Haie Haie d'ornement Mur Mur de plaques Mur avec grille
EDF	<ul style="list-style-type: none"> Ligne basse tension Ligne moyenne tension Ligne haute tension Poteau BT Poteau MT Poteau HT Poteau BT+PTT Poteau BT+PTT +candélabre
PTT	<ul style="list-style-type: none"> Ligne PTT Poteau PTT Poteau PTT double Plaque PTT
ECLAIRAGE PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> Lampadaire Candélabre Candélabre double Borne lumineuse
GAZ	<ul style="list-style-type: none"> Canalisation Gaz Vanne Gaz Borne Gaz Borne Air Liquide
ASSAINISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Canalisation assainissement Caniveau Grille Avaloir Regards et Branchements
EAU POTABLE	<ul style="list-style-type: none"> Canalisation eau Branchement Poteau Incendie Bouche Incendie
VEGETATION	<ul style="list-style-type: none"> Arbre Sapin Souche
DIVERS	<ul style="list-style-type: none"> Station polygonale Borne Côte périmétrique 25.04m



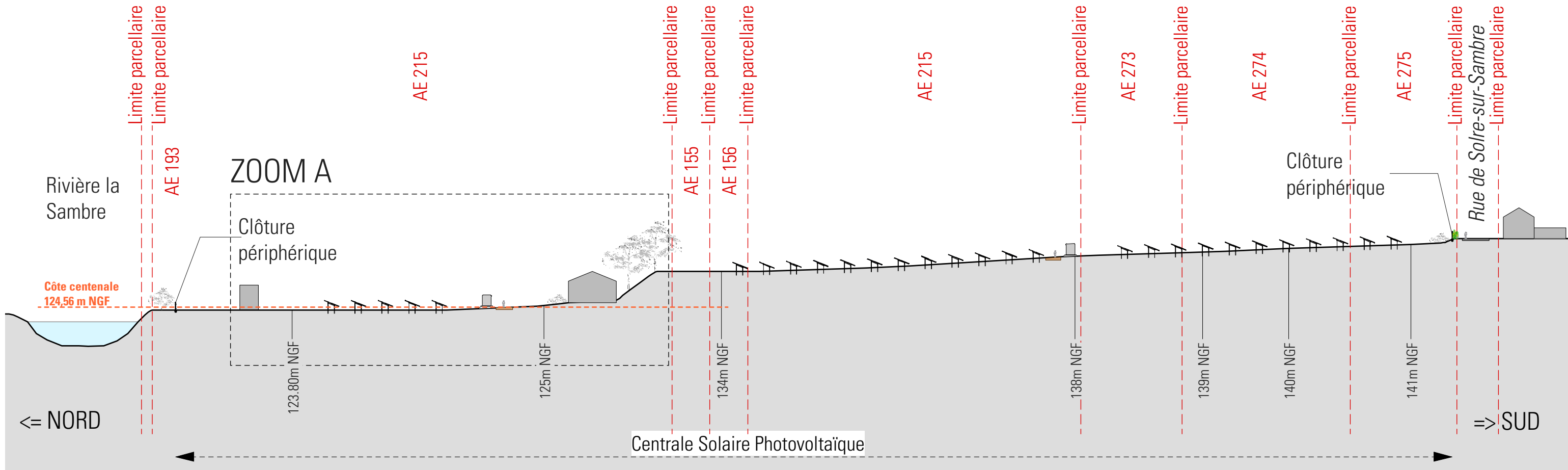
VUE AÉRIENNE DU BATIMENT A DEMOLIR



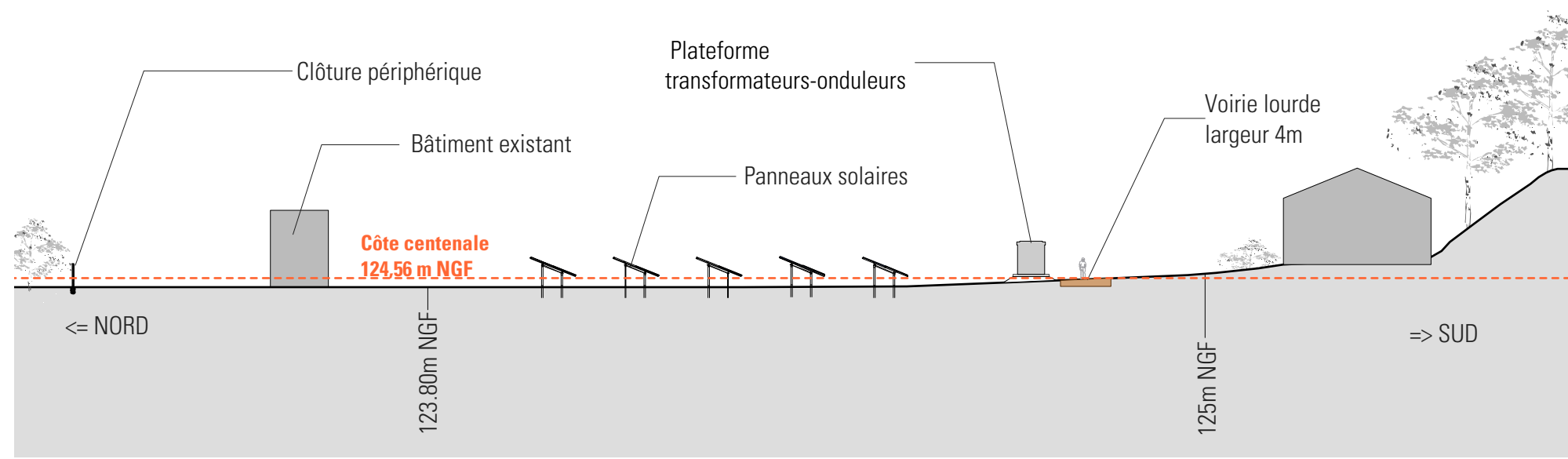
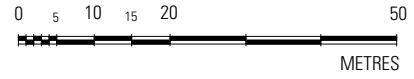
Handwritten initials: DS - AL

DETRY&LEVY
SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
T. +33 (0)4 72 29 13 72
F. +33 (0)4 72 85 02 42
www.detry-levy.eu

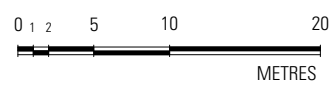
NEOEN
Projet de centrale photovoltaïque au sol
Commune de JEUMONT (59460)
PC2-2 - PLAN TOPOGRAPHIQUE
Indice H du 26 mars 2020
Ech : 1/2500 ème
DL-1304



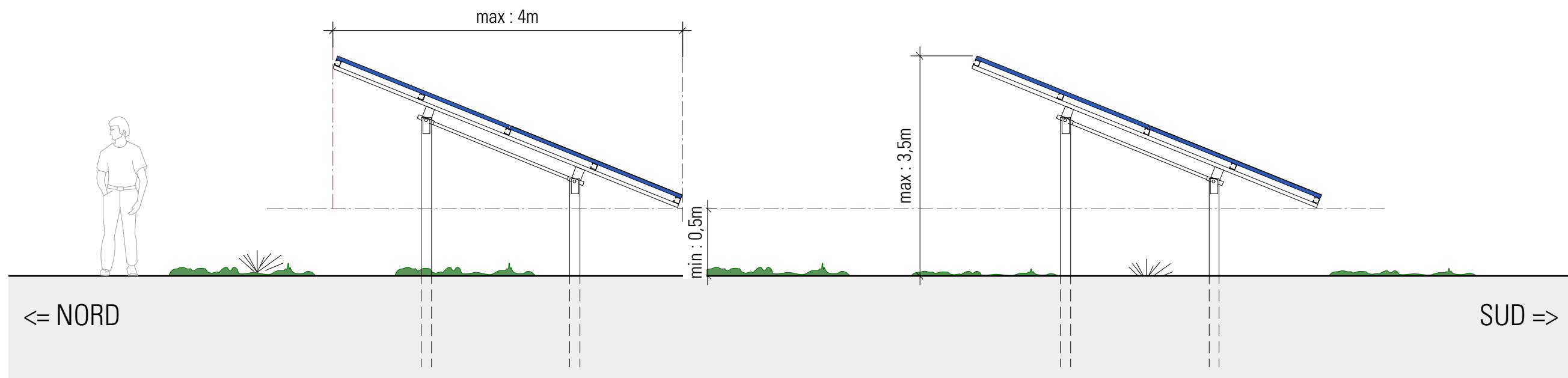
COUPE AA SUR TERRAIN - Echelle 1/1000ème



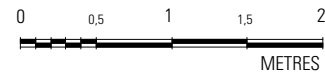
ZOOM A - Echelle 1/500ème



Handwritten initials: *DL - AL*



TABLES PHOTOVOLTAÏQUES - VUE DE COTÉ - Échelle 1/50ème



CS - AL

Notice - PC4

Projet de centrale Photovoltaïque au sol

Localisation La présente notice concerne le projet d'implantation d'un parc solaire sur la commune de Jeumont (59 460).
Contexte Foncier Le site d'implantation est localisé à l'est de la commune, en limite de la frontière Franco-Belge. Il appartient à une entité paysagère à caractère industriel. L'emprise clôturée est d'environ 11,5 ha.

Etat initial du site Le terrain est actuellement en friche.
Le site du projet peut se diviser en deux "zones" : une zone nord qui longe la rivière de la Sambre, et une zone sud, plus proche du tissu urbain existant. Les deux zones présentent des différences de niveaux ; le relief de la zone nord est relativement plat, avec une altitude moyenne de 124 m NGF. La zone sud est plus haute et en pente, avec des altitudes variant de 128 m NGF à 141 m NGF, les points hauts se situant au niveau de la rue de Solre-sur-Sambre.

Le projet Le projet consiste en l'implantation sur le terrain d'une centrale de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques, l'intégralité de la production sera injectée sur le réseau public de distribution.

La centrale est constituée de modules photovoltaïques, d'un poste de livraison, de trois plateformes de transformation et d'un local d'exploitation.

Les panneaux photovoltaïques seront supportés par des structures métalliques de type "fixe" (appelées tables), sur pieux battus ancrés directement dans le sol.

Les pieux battus ne constitueront pas de "barrage" hydraulique pour l'écoulement des eaux superficielles. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table.

Les tables sont disposées parallèlement les unes aux autres, suivant un axe est-ouest et sont suffisamment espacées pour limiter les ombrages portés. La hauteur maximale des tables au-dessus du sol est d'environ 3,5m.

Le reste du terrain sera fauché mécaniquement régulièrement de façon à maintenir un état compatible avec les installations photovoltaïques. Il ne sera effectué aucun brûlage sur place. Le terrain sera entièrement fermé par une clôture constituée de poteaux métalliques de couleur verte et d'un grillage métal déployé de la même teinte, d'une hauteur de 2m environ. Des ouvertures sont prévues à intervalle régulier pour permettre le passage de la petite faune.

Trois locaux destinés à la transformation de l'énergie électrique seront installés. Ils auront pour dimensions 2,5m de large par 8,5m de longueur, soit une surface de plancher de 21,25m² chacun.

Un poste de livraison sera également installé en limite intérieure du parc proche de l'entrée du site. Son accès se fait directement par la rue de Solre-sur-Sambre. Ce bâtiment permet l'injection de l'intégralité de la production dans le réseau public de distribution de l'électricité ENEDIS. La hauteur du poste de livraison ne dépassera pas 3m. Sa surface de plancher sera d'environ 22,4m².

Un local d'exploitation, permettant le stockage de différents équipements, sera installé à proximité d'une plateforme onduleurs. Il s'agira d'un container vert d'une hauteur de 3m maximum. Sa surface de plancher sera d'environ 15m².

Une citerne de 120 m³ sera implantée à l'entrée du parc et sera accessible au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Dans le site Deux accès au site sont prévus depuis la rue de Solre-sur-Sambre : l'un au sud (zone sud), l'autre au nord-est (zone nord), dans les deux cas par des portails de 5m de large.

Des voiries de type "lourdes" permettront l'accès jusqu'aux locaux techniques à l'intérieur de la centrale depuis les portails d'accès, et seront pourvues d'espaces de retournement en bout de pistes. Ces voiries, d'une largeur de 4m, seront renforcées avec 20 à 50 cm de grave concassée (selon la qualité du sol) pour résister au poids des camions de transport et des grues.

Des pistes intérieures "légères", d'une largeur de 5m, permettront la liaison entre les zones nord et sud et la desserte de l'ensemble de la centrale.

Le projet sera raccordé au réseau ENEDIS à partir du poste de livraison. Il sera également raccordé au réseau filaire de France-Telecom.

Le projet de centrale en lui-même ne nécessite aucun autre type de raccordement : il n'y a aucun rejet d'eaux pluviales, d'eaux usées et aucun apport d'eau potable.

Pour l'aménagement paysager les mesures proposées sont les suivantes :

- Restauration / renforcement de la végétation ripicole, en berges de la Sambre et du petit canal (conservation d'arbres là où c'est possible en fonction de l'ensoleillement, végétations arbustives ailleurs)

- Installation d'une haie arbustive à arborée constituée d'espèces locales le long de la clôture sud et ouest, en conservant les arbustes et arbres en places (exception faite des espèces invasives). L'entretien de la haie devra se faire en hiver.

Matériaux Modules : panneaux sombres bleutés. Structure métallique teinte naturelle.

Clôtures : vert

Poste de livraison : constitué d'un bloc de béton préfabriqué teinte verte

Plateformes onduleurs : constituées d'équipements préfabriqués installés sur une dalle béton

Local d'exploitation : container métallique peint en vert

Terrain : maintien d'une strate herbacée afin de permettre le pâturage de la centrale

Chemins et plateformes : matériaux vernaculaires de roche concassée.

Risque inondation Le site du projet est concerné par le PERI (plan d'Exposition aux Risques Inondation) de la Sambre.

PERI Le projet respecte les préconisations du PERI :

- le bas des tables photovoltaïques sera positionné à la cote 124.56 m NGF, soit au dessus de la cote de la crue centennale (124,56 m NGF)

- un dispositif de coupure des réseaux techniques sera installé au dessus de 125.06 m NGF, soit 50 cm au dessus de la cote centennale.

Pollution des sols Le projet respecte les obligations suivantes venant de l'ATTES :

- maintenir le recouvrement de surface sur l'ensemble des sols du site afin d'empêcher tout envol de poussières et le contact direct avec les sols du site. Ce recouvrement de surface sera reconstitué si des travaux de terrassement ou de réaménagement du site conduisent à le retirer provisoirement.

- prendre en compte et à respecter les Servitudes d'Utilité Publiques qui seront élaborées par NEXANS (interdiction de toute culture (potager, arbres fruitiers, etc...) destinée à la consommation humaine ou animale ; interdiction de tout usage domestique des eaux souterraines (alimentation, arrosage, sanitaires et tout contact direct des usagers avec ces eaux) ; toute pose de nouvelles canalisations enterrées d'eau potable sera réalisée avec des matériaux anti-perméation) ;

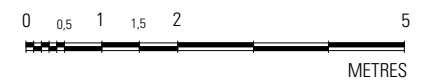
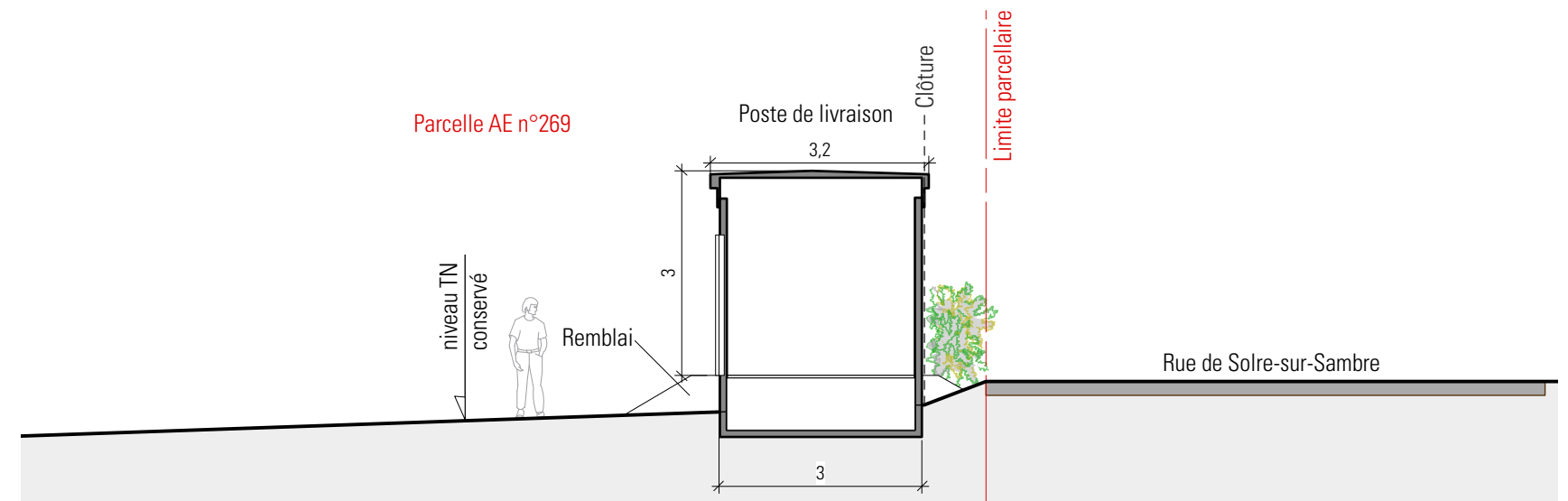
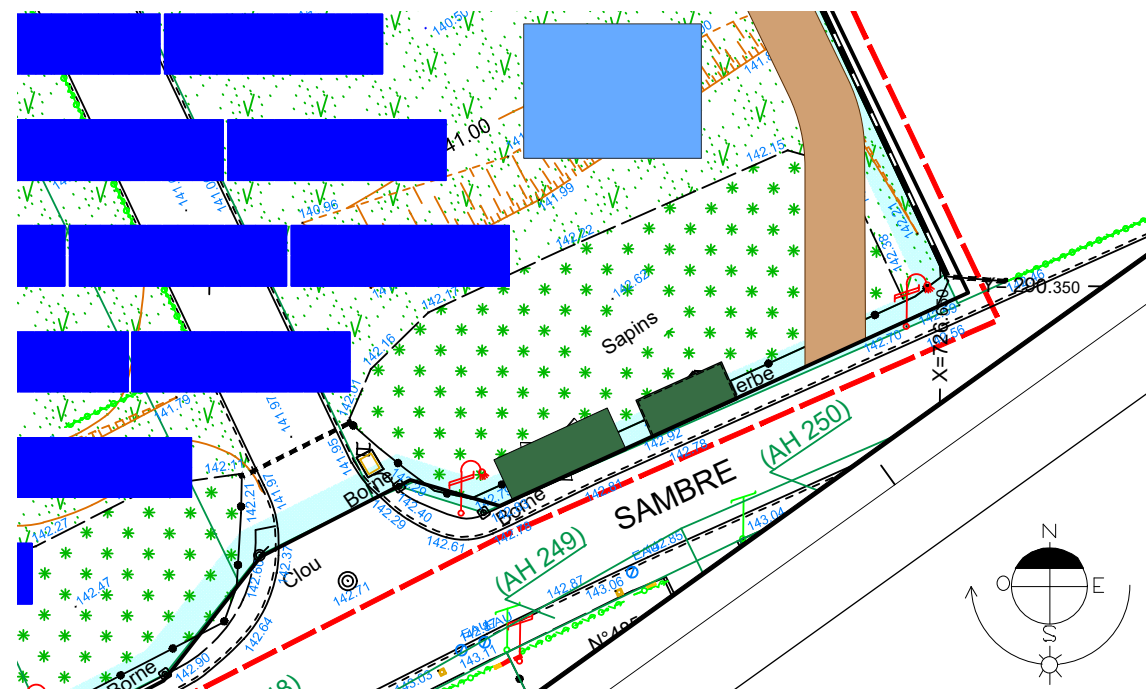
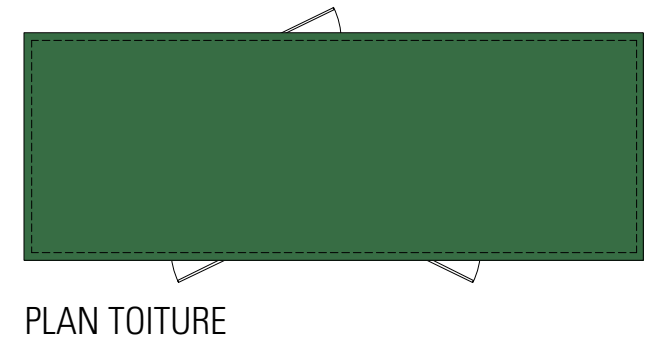
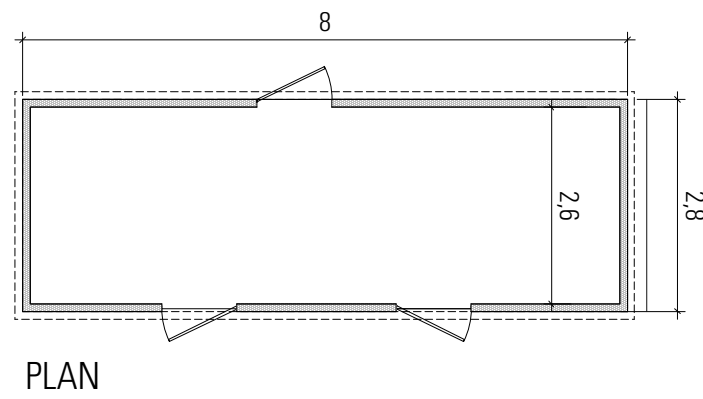
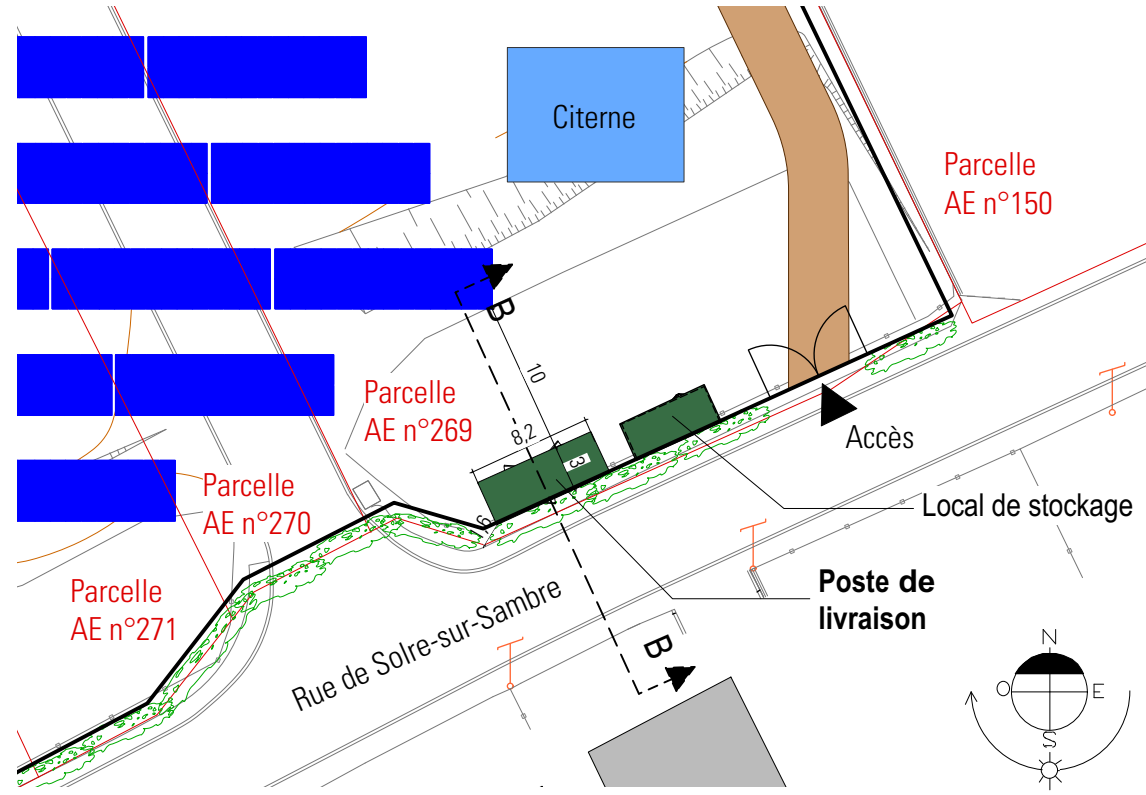
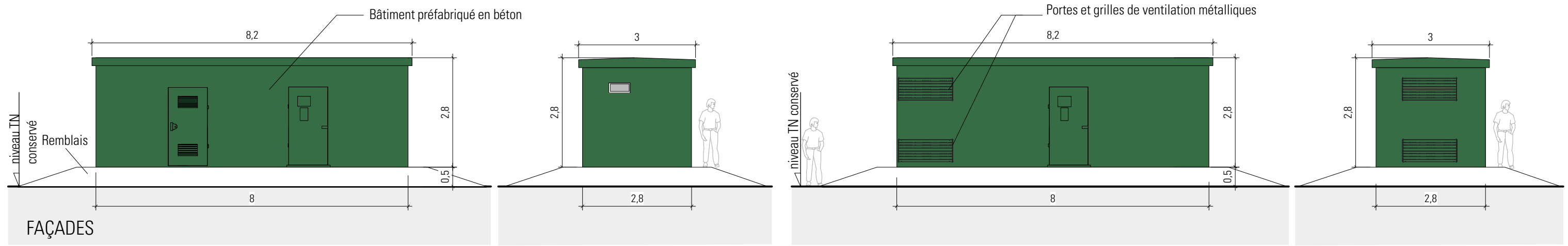
- gérer les futurs éventuels déblais associés au projet d'aménagement en prenant en compte les teneurs mesurées sur le site à l'issue de l'ensemble des études environnementales; (un plan de synthèse des mailles à traiter pour atteindre le seuil de 1270 mg/kg est fourni en annexe de la note de synthèse ainsi qu'un plan des teneurs en hydrocarbures dans les sols.)

Démantèlement Le site sera remis en l'état à l'issue de l'exploitation du parc solaire. Un parc photovoltaïque est en effet une exploitation réversible. Le recyclage des modules photovoltaïques est réalisé par une filière industrielle internationale déjà existante.

DETRY&LEVY
SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
•
T. +33 (0)4 72 29 13 72
F. +33 (0)4 72 85 02 42
www.detry-levy.eu

NEOEN
Projet de centrale photovoltaïque au sol
Commune de JEUMONT (59460)
PC4 - NOTICE
Indice H du 26 mars 2020
Ech : ---
DL-1304

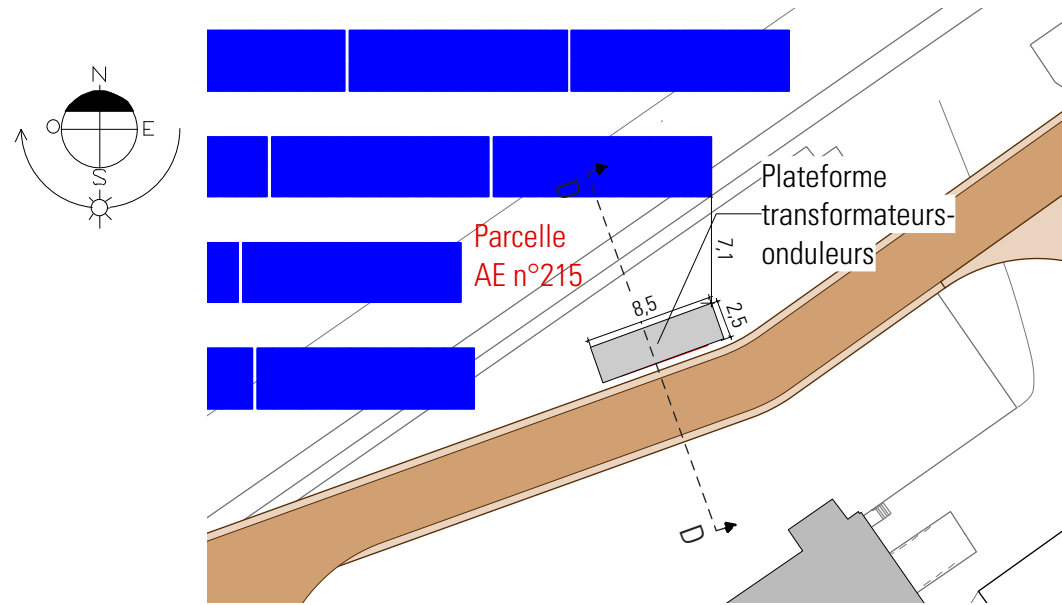
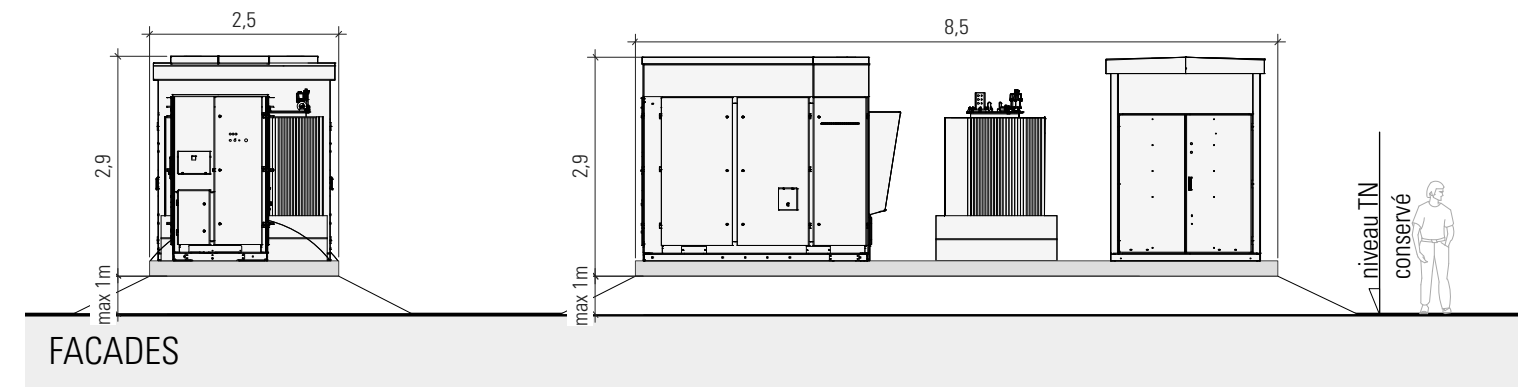
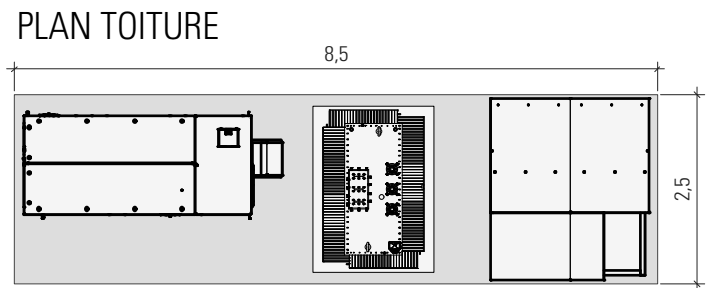
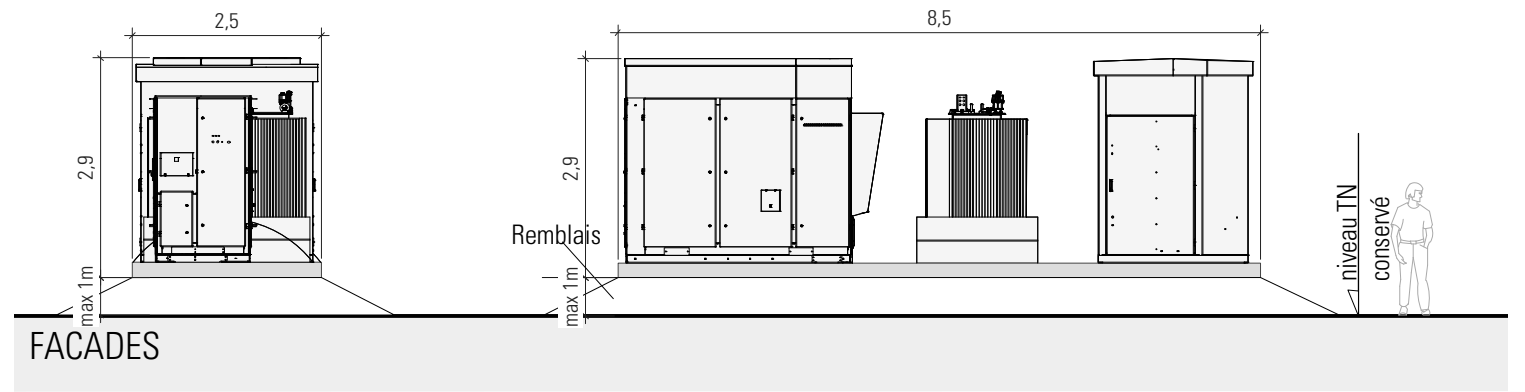
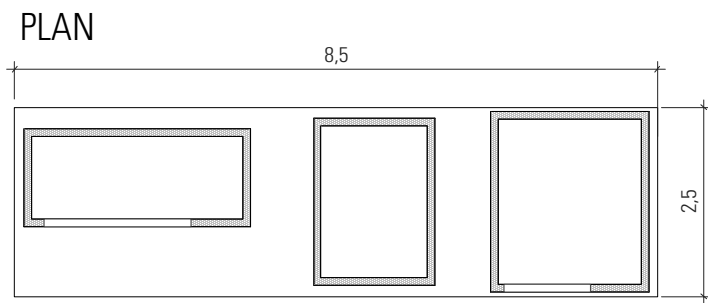
AS - PL



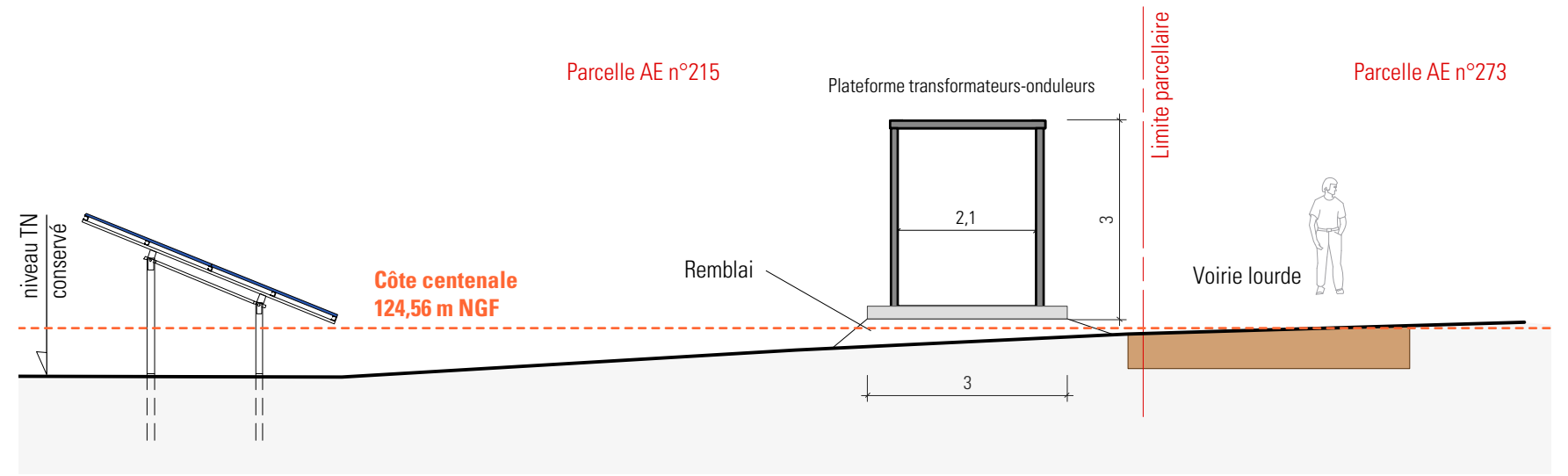
CS - AL

DETRY&LEVY
SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
T. +33 (0)4 72 29 13 72
F. +33 (0)4 72 85 02 42
www.detry-levy.eu

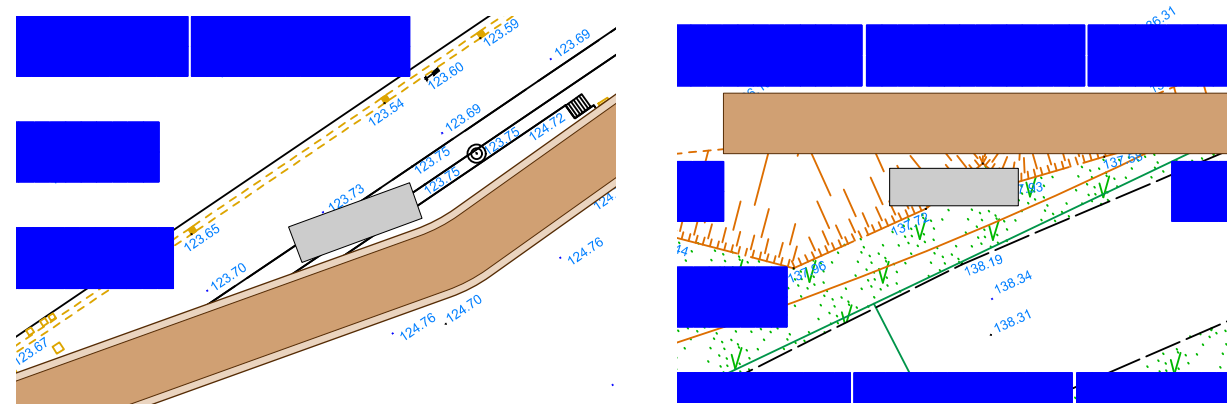
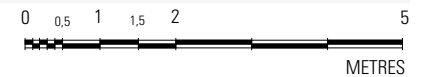
NEOEN
Projet de centrale photovoltaïque au sol
Commune de JEUMONT (59460)
PCS-1 - POSTE DE LIVRAISON - FAÇADES/PLANS/COUPES
Indice H du 26 mars 2020
Ech : 1/100ème et 1/500ème
DL-1304



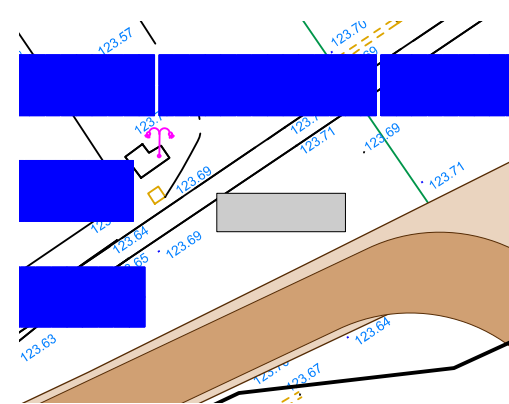
PLAN AVEC POSTE DE CONVERSION - ECHELLE : 1/500ème



COUPE DD - Ech : 1/100ème



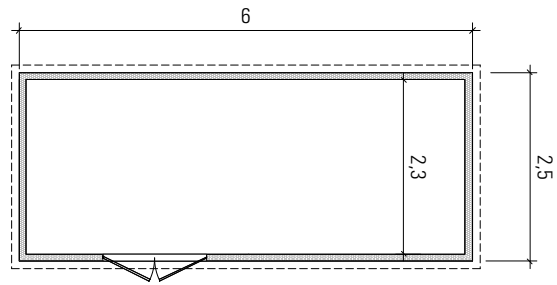
PLANS TOPOGRAPHIQUES AVEC LES 3 POSTES DE CONVERSION - ECHELLE : 1/500ème



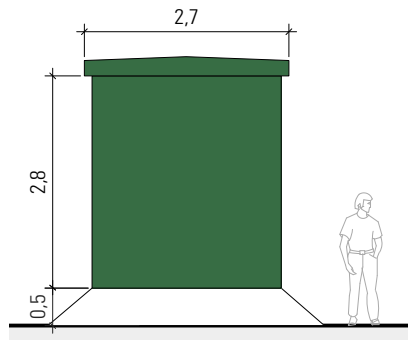
AS - PL

DETRY&LEVY
SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
T. +33 (0)4 72 29 13 72
F. +33 (0)4 72 85 02 42
www.detry-levy.eu

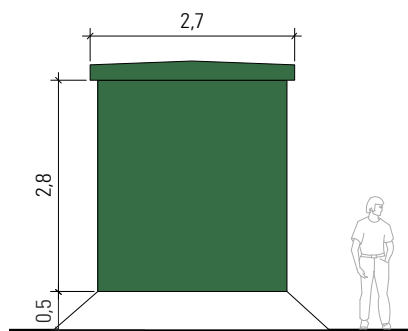
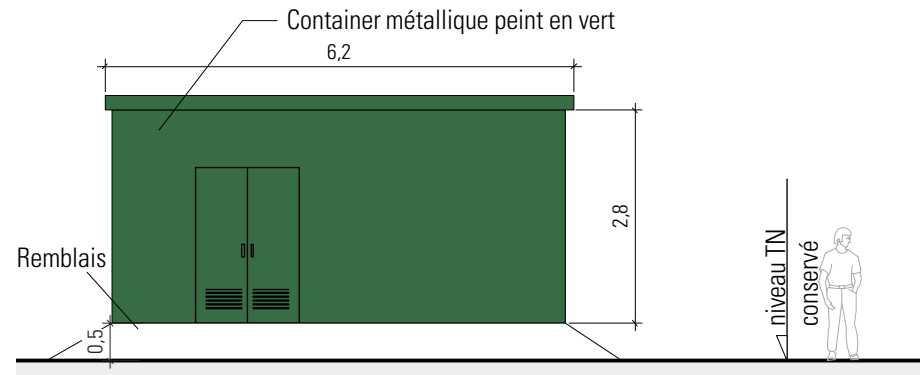
NEOEN
Projet de centrale photovoltaïque au sol
Commune de JEUMONT (59460)
PC5-2 - PLATEFORME ONDULEURS - FACADES/PLANS/COUPES
Indice H du 26 mars 2020
Ech : 1/100ème et 1/500ème
DL-1304



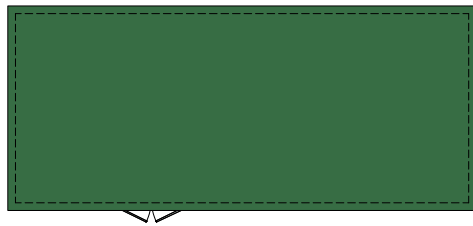
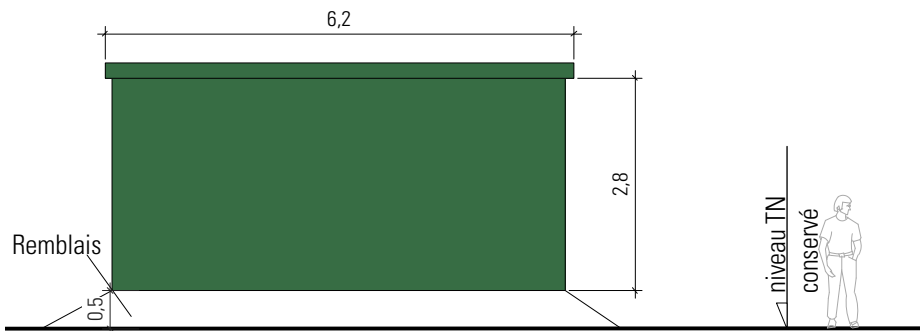
PLAN



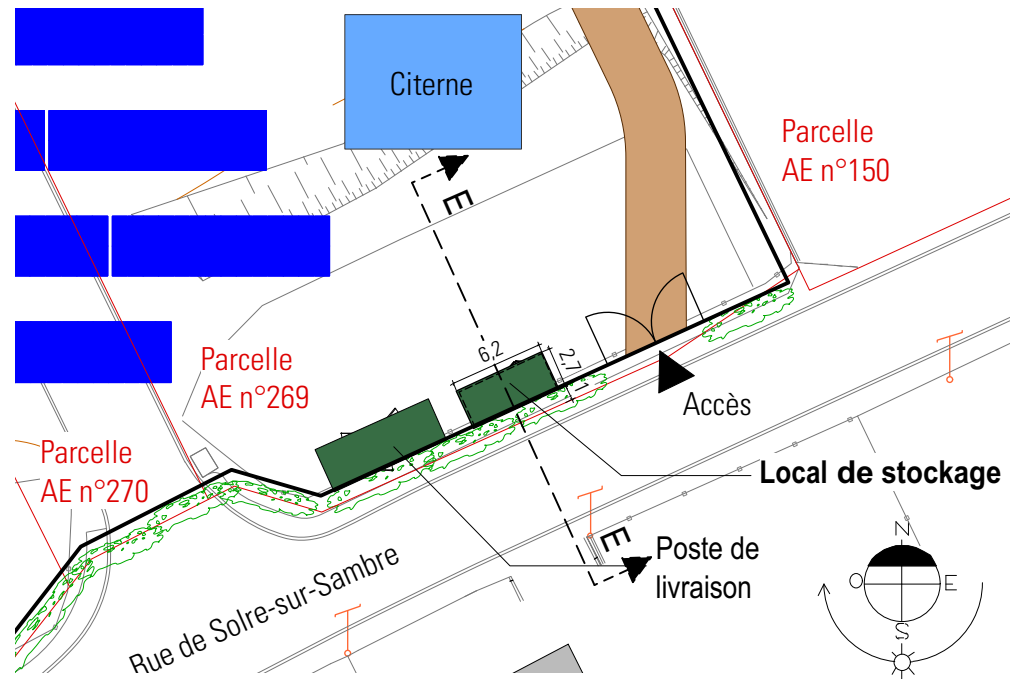
FACADES



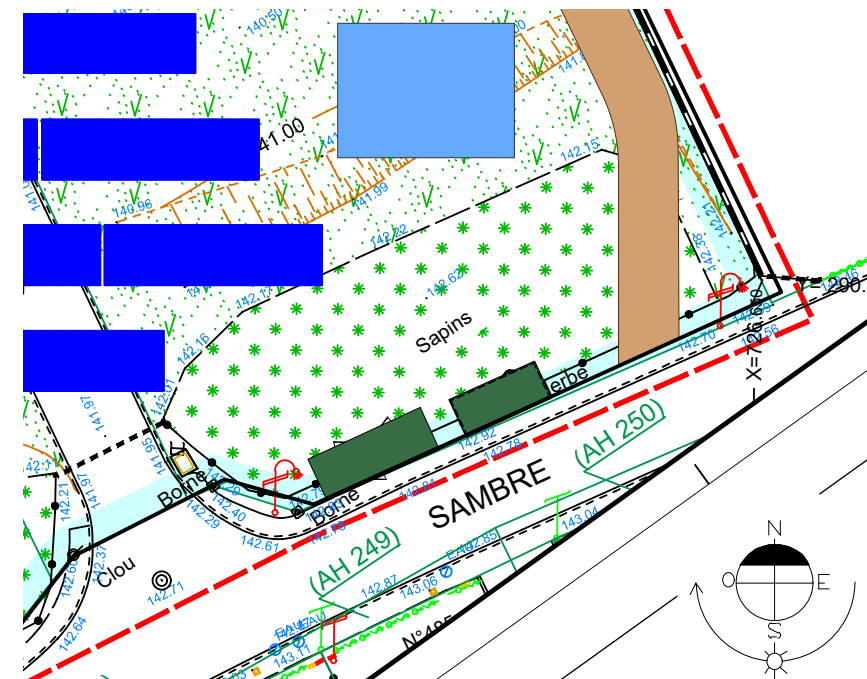
FACADES



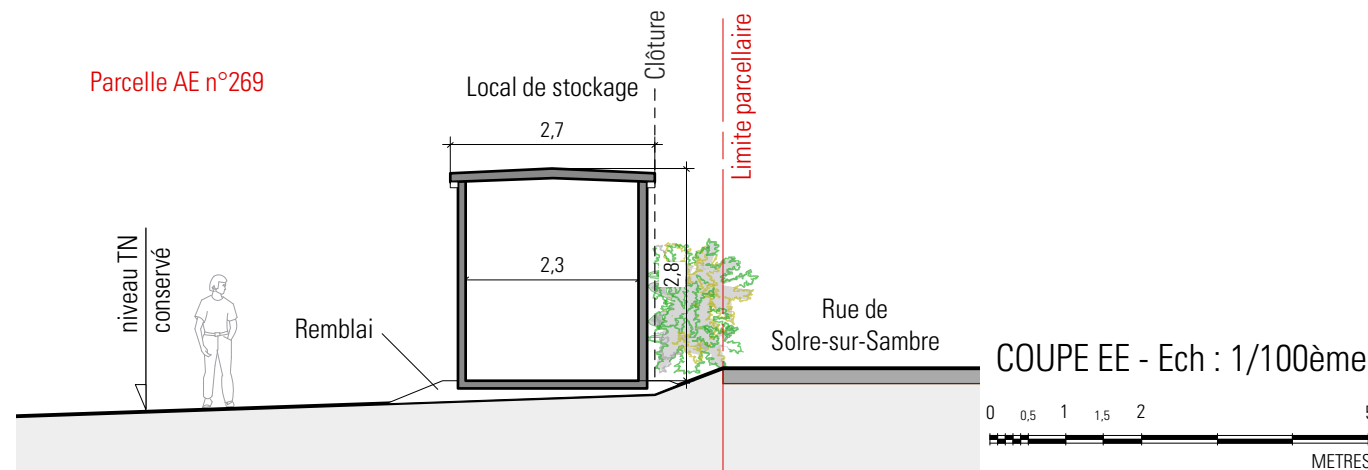
PLAN TOITURE



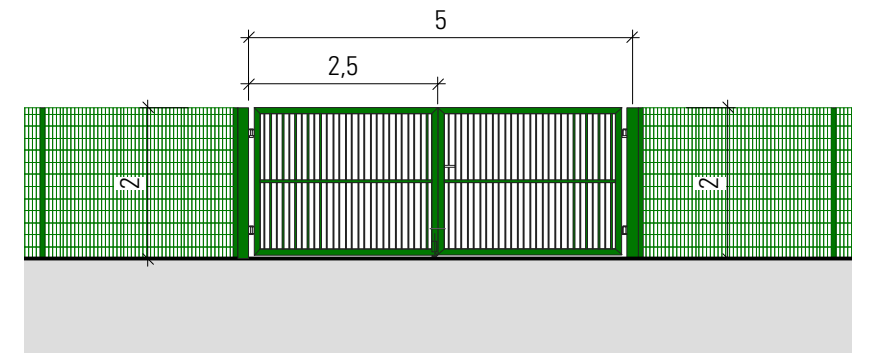
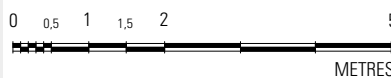
PLAN AVEC LOCAL DE STOCKAGE (1/500ème)



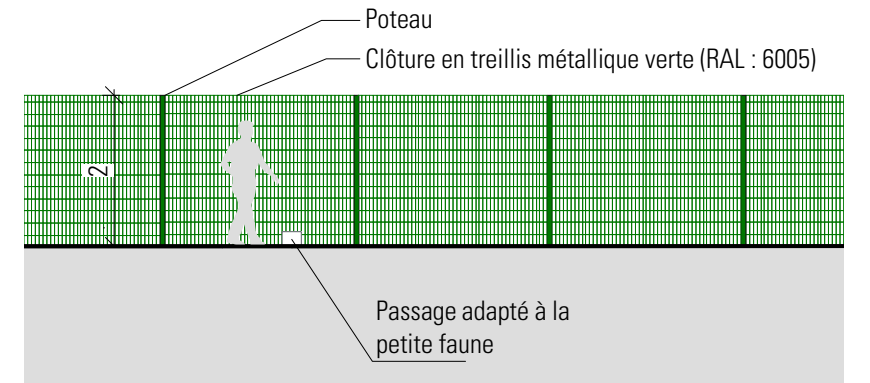
PLAN TOPOGRAPHIQUE AVEC LOCAL DE STOCKAGE (1/500ème)



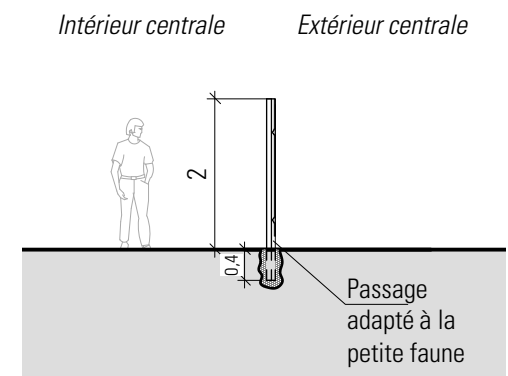
COUPE EE - Ech : 1/100ème



DÉTAIL DES PORTAILS



DETAIL DES CLÔTURES



COUPE DE LA CLÔTURE

DETRY & LEVY
SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
T. +33 (0)4 72 29 13 72
F. +33 (0)4 72 85 02 42
www.detry-levy.eu

NEOEN
Projet de centrale photovoltaïque au sol
Commune de JEUMONT (59460)
PC5-3 - LOCAL DE STOCKAGE, CLÔTURE ET PORTAILS
Indice H du 26 mars 2020
Ech : 1/100ème et 1/500ème
DL-1304

Handwritten signature: *AL*

INSERTIONS PAYSAGÈRES



VUE 1 - Vue existante, depuis la voie verte en bord de Sambre



VUE 1 - Vue projetée, depuis la voie verte en bord de Sambre

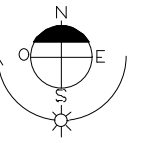
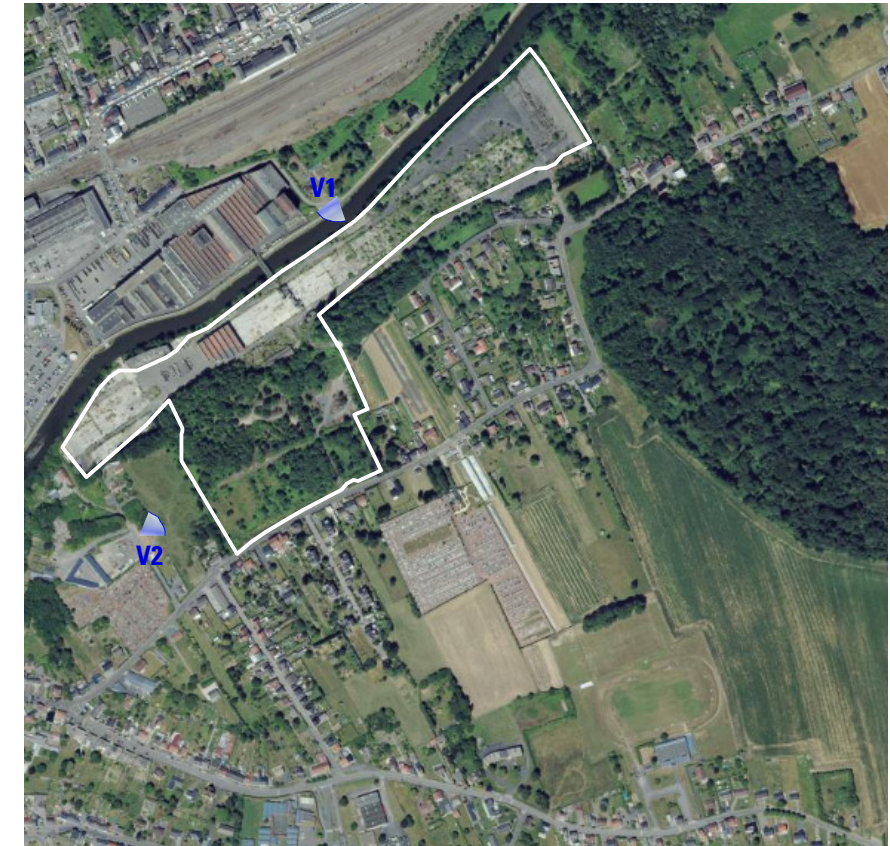


VUE 2 - Vue existante, depuis la sortie du cimetière



VUE 2 - Vue projetée, depuis la sortie du cimetière

LOCALISATION DES VUES



AL

ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN



VUE 1 - Vue existante, depuis le Sud Est su site



VUE 2 - Vue existante, depuis la rue de Solre sur Sambre



VUE 3 - Vue existante, depuis la rue de Solre sur Sambre

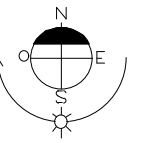
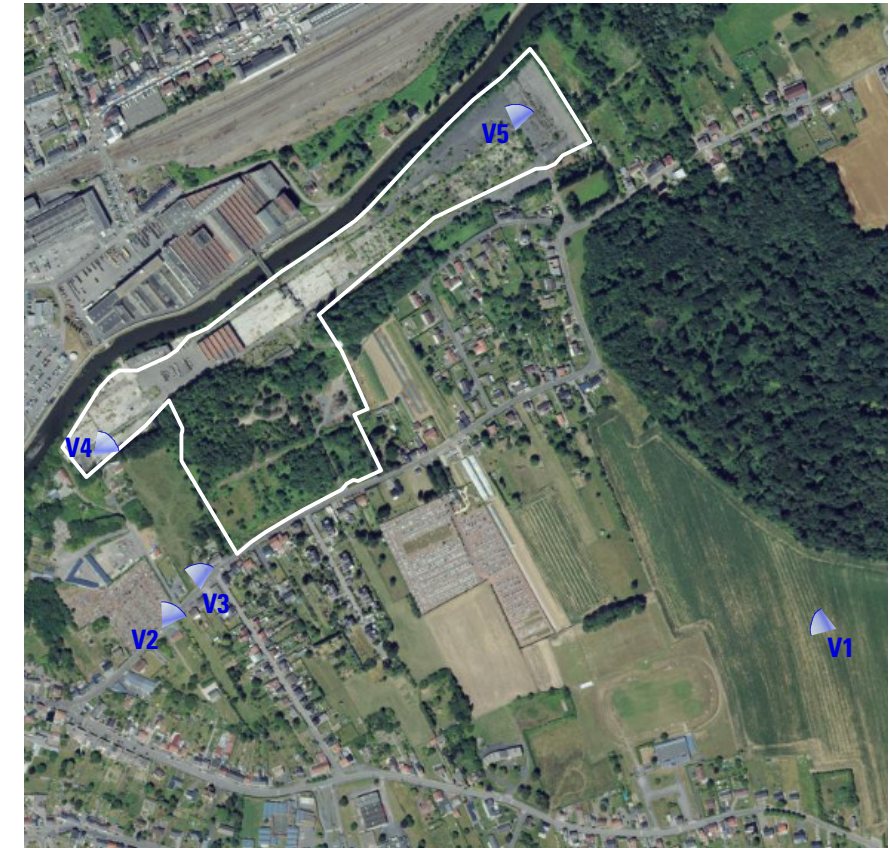


VUE 4 - Vue existante de la rupture de pente, secteur Ouest



VUE 5 - Vue existante de l'ancienne plateforme industrielle, à l'Est

LOCALISATION DES VUES



TS - AL



ARTELIA
Entité Sites et Sols Pollués
 300 rue de Lille – Bâtiment B
 59520 Marquette lez Lille
 Tel. : +33 (0)3 20 33 57 20
 Fax : +33 (0)3 20 33 57 60
 Mail : artelia.ssp@arteliagroup.com

NEOEN
 6, rue Ménars
 75002 Paris

N/Réf. - O/Ref. ENI/SSP/8514785
 V/Réf. - Y/Ref.

Lille, 30 mars 2020

Affaire suivie par Sarah WEILL
 Your contact

Objet/Subject **PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE – FRICHE NEXANS JEUMONT RIVE DROITE**

Attestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement selon l'annexe II de l'arrêté du 19 décembre 2018

Monsieur,

Nous vous faisons parvenir, ci-joint, notre **Attestation** accompagnée de la **Note de synthèse des études environnementales** menées sur le site cité en objet, destinée à préciser le cadre de votre opération de construction sur un site ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif.

Projet concerné :

Maîtrise d'Ouvrage	NEOEN
Descriptif	PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE – FRICHE NEXANS JEUMONT RIVE DROITE
Adresse	31 RUE DE L'INDUSTRIE (L'ACCES A LA FRICHE S'EFFECTUE VIA LA RUE DE SOLRE-SUR-SAMBRE)
	<input checked="" type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Aménagement

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sarah WEILL

Identification du bureau d'études certifié ou équivalent délivrant l'attestation

Dénomination ou Raison Sociale	ARTELIA
Numéro unique d'identification	RCS Bobigny - 444 523 526
NIC ou SIRET	444 523 526 00804
Code NAF	7112B
Statut juridique	SAS
Domicilié	16, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine – France

En sa qualité de bureau d'études

Certifié selon les exigences de l'article 3 de l'arrêté du 19 décembre 2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R. 556-3 du code de l'environnement :

Sous le numéro :	29375
Délivré le :	08 mars 2018
Valable jusqu'au :	14 juin 2021
Par :	Le LNE Organisme accrédité pour la certification de services par le COFRAC sous le numéro 5-0012

Description de l'étude des sols permettant la délivrance de l'attestation

Se fondant sur les conclusions de l'étude de sol

A/ Conforme aux offres globales et élémentaires de prestations :

Dénommée	Etude historique, documentaire et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations
Codifiée	INFOS

Dénommée	Mise en œuvre d'un programme d'investigations et interprétation des résultats
Codifiée	DIAG

Dénommée	Interprétation de l'état des milieux
Codifiée	IEM

Dénommée	Identification des options de gestion possibles et réalisation d'un bilan coûts/avantages
Codifiée	A330



Etude de sol telle que définie dans la norme NF X31-620-2 : décembre 2018

B/ Dont les résultats ayant permis d'identifier les éventuelles mesures de gestion sont présentés dans le rapport:

Référencé	Nexans - Friche du Preuzy- à JEUMONT (59) Missions INFOS, DIAG, IEM, A330 de la norme X31-620 - 8 514 226 Rapport INFOS_DIAG_BCA_ Nexans JEUMONT
Daté du	Juillet 2019

Recensant les documents analysés

C/ Réalisée par :

Lui-même : ARTELIA Eau & Environnement	En application de l'article 3 de l'arrêté du 19/12/2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R. 556-3 du code de l'environnement
---	---

Identification des éléments transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site

Après vérification des éléments transmis par le Maître d'Ouvrage concernant le projet affectant le site :

Référencé	Evaluation environnementale - 8412037 EIE_NEOEN_octobre2019
Daté du	Octobre 2019

Référencé	Pièce PC4 du permis de construire
Daté du	Mars 2020

Conformément aux dispositions de l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-2 : décembre 2018

Complétant le permis de	<input checked="" type="checkbox"/> Construire <input type="checkbox"/> Aménager
-------------------------	---

Fournie par :

Dénomination ou Raison Sociale	NEOEN
Numéro unique d'identification	508 320 017
NIC ou SIRET	50832001700090
Code NAF	Ingénierie, études techniques (7112B)
Statut juridique	SA à conseil d'administration
Domicilié	6 rue Ménars, 75002 Paris

En sa qualité de Maître d'Ouvrage de l'opération :

Opération de	<input checked="" type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Aménagement
Dénommée	Projet de parc photovoltaïque – Friche Nexans rive droite
Située à l'adresse	31 rue de l'industrie (L'accès à la friche s'effectue via la rue de Solre-sur-Sambre)
Référence(s) cadastrale(s)	215 ; 153 ; 154, 155 ; 156 ; 269, 270 ; 271, 272 ; 273 ; 274 ; 275 ; 91 ; 210 ; 211 ; 212 ; 214 ; 203 ; 206 ; 207 ; 208 ; 99, 100 ; 101, 102 ; 103 ; 108 ; 110 ; 248 ; 249 ; 250 ; 251 ; 252 de la section AE.

Identification des éléments relatifs à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction/aménagement

Après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X 31-620-5 : décembre 2018, dont les résultats sont présentés dans la Note de Synthèse :

Référencée	8514785_Synthèse environnementale
En date du	Mars 2020

Recensant les documents analysés pour réaliser la prestation, ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le projet de construction

Conclusions relatives à la prestation garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction / aménagement

Atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet de construction affectant le site mentionné ci-dessus, moyennant les observations suivantes :

- Obligation de maintenir le recouvrement de surface sur l'ensemble des sols du site afin d'empêcher tout envol de poussières et le contact direct avec les sols du site. Ce recouvrement de surface sera reconstitué si des travaux de terrassement ou de réaménagement du site conduisent à le retirer provisoirement.
- prendre en compte et à respecter les Servitudes d'Utilité Publiques qui seront élaborées par NEXANS (interdiction de toute culture (potager, arbres fruitiers, etc....) destinée à la consommation humaine ou animale ; interdiction de tout usage domestique des eaux souterraines (alimentation, arrosage, sanitaires et tout contact direct des usagers avec ces eaux) ; toute pose de nouvelles canalisations enterrées d'eau potable sera réalisée avec des matériaux anti-perméation) ;
- gérer les futurs éventuels déblais associés au projet d'aménagement en prenant en compte les teneurs mesurées sur le site à l'issue de l'ensemble des études environnementales.

Nom du signataire de l'attestation	WEILL Sarah
Le	30 mars 2020
A	Lille
Cachet et signature	 <p>ARTELIA SIREN 444 523 526 300 rue de Lille 59520 MARQUETTE LEZ LILLE Tél : +33 (0)3 20 33 57 75 Fax : +33 (0)3 20 33 57 87</p>